

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 41 (1970)
Heft: 5

Artikel: La pêche et la protection de la nature
Autor: Brogli, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La pêche et la protection de la nature

par Alfred BROGLI

Loin des villes, loin des grandes voies de communication, profondément encaissé entre les plateaux du Jura neuchâtelais d'une part, les Franches-Montagnes et la Franche-Comté d'autre part, le Doubs poursuit son cours solitaire à l'extrême limite nord-ouest de la Suisse.

Prenant sa source au Mont-Risoux, au nord du lac de Joux, il se tourne vers le nord-est en direction du Rhin. Mais près de Saint-Ursanne, il change subitement sa direction et retourne en France pour se jeter dans la Saône près de Verdun. Il parcourt la Suisse sur une distance d'environ 75 km. (30 km. entièrement sur territoire bernois, entre Clairbief et La Motte) avec une différence de niveau de 330 m. Son débit moyen annuel est de 30 m³/sec. ; toutefois, en période de crue, il peut atteindre jusqu'à 400 m³/sec. ; par sécheresse, son débit est inférieur à 5 m³/sec.

Le Doubs est classé prédominant en poissons nobles : la truite autochtone, que l'on reconnaît facilement aux quatre à cinq bandes foncées qui encerclent son corps ; l'ombre commun, de la famille des salmonidés ; le barbeau et le chevesne représentant les cyprinidés. Il ne faut pas oublier l'apron, appelé par les indigènes « roi du Doubs », qui fait partie de la famille des percidés. On ne rencontre cette espèce, en Suisse, que dans les eaux du Doubs.

L'Etat, les sociétés de pêche, ainsi que Pro Doubs ne cessent d'intensifier et de coordonner leurs efforts pour assurer et maintenir les magnifiques et irremplaçables sites du Doubs qui doivent être offerts à tous, mais également défendus par tous.

Ces dernières années, la pêche a connu un essor tout particulier et chaque année le nombre des personnes pratiquant ce sport va en augmentant. Cela est dû principalement au surmenage que les habitants des centres industriels doivent supporter par la pollution de l'air, par le bruit, etc. Toutes ces raisons incitent le citoyen à quitter son confort pour aller se réfugier dans la nature et pratiquer un sport particulièrement indiqué pour calmer les nerfs. Par suite de tous ces déplacements, les contrées décentrées sont envahies et malheureusement il arrive trop souvent que la loi de la nature n'est pas respectée. Il serait grand temps que les associations cherchent à protéger certaines régions, sans pour autant supprimer le tourisme, mais simplement en l'organisant.

Revenons à la pêche proprement dite. Vu le nombre croissant des pêcheurs, la Direction des forêts, l'Inspectorat de la pêche et les sociétés de pêche ont eu pour tâche de trouver une solution pour repeupler les cours d'eau. C'est pourquoi plusieurs sociétés de pêche ont construit des piscicultures pour l'élevage de truitelles. L'Inspectorat cantonal de la pêche a également établi des centres piscicoles dans différentes régions.

Comme nous l'avons déjà dit, le Doubs possède sa truite autochtone. Pour la sauvegarder, la pêche du frai est organisée en automne au moyen de l'appareil électrique par les gardes-pêche compétents. Chaque année, ce sont environ 200 truites femelles et 50 mâles qui servent à la reproduction. Une fois le poisson pressé, la fécondation artificielle exécutée,

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
COURGENAY	RESTAURANT LA DILIGENCE Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 7 11 65
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 7 94 55
PORRENTRUUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - bains - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist) 066) 6 11 41
PORRENTRUUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 6 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés (constr. 1968) 40 chambres avec eau courante, douche, bains, radio et télévision	(Hugo Marini) (039) 4 56 20
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 4 15 46
SAINT- URSANNE	HOTEL DU BŒUF	(V. Wasser-Luperini) (066) 5 31 49
UNDERVELIER	HOTEL DES GALERIES DU PICHOUX	(M. Juillerat-Humair) (066) 3 77 77

Loterie SEVA

1 x 200'000

1 x 20'000

1 x 10'000

Tirage 2 juillet

les œufs sont précieusement mis à part à la pisciculture et, en temps opportun, on remet les estivaux dans les eaux du Doubs.

L'étang de Lucelle est réservé uniquement aux géniteurs ; c'est-à-dire qu'au début de l'hiver l'étang est pêché et que chaque année l'apport en œufs dépasse le million. L'incubation de ceux-ci s'effectue également à la pisciculture de Gléresse.

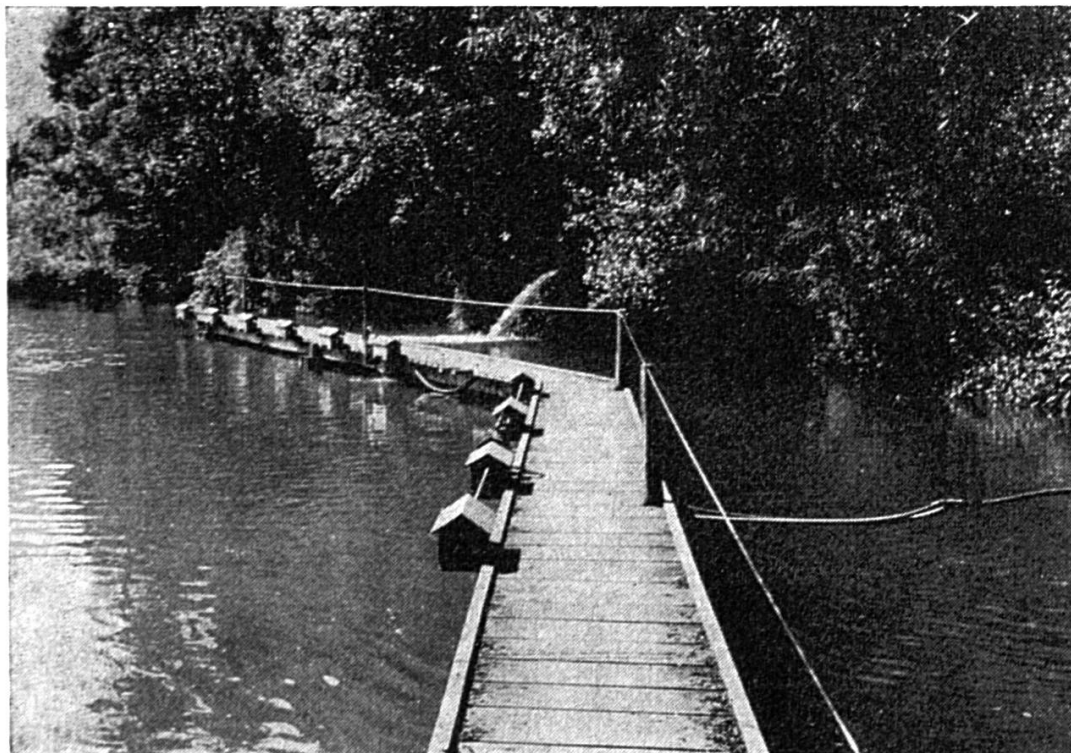
A Saint-Ursanne, vers le domaine de Champs-Fallat, on procède depuis deux ans à un nouveau système d'élevage de truites en nourrissant les alevins artificiellement au moyen d'un fourrage spécial, et ce jusqu'à la taille de 20-24 cm. Les résultats sont concluants et nous espérons pouvoir élever dans ces trois étangs environ 100 000 pièces annuellement, ce qui représente quelques milliers de kilogrammes de truites. Ces quantités seront tout naturellement réparties dans tous les cours d'eau du Jura. Grâce à ces installations, les quantités suivantes ont été déversées en 1969 dans le Doubs entre Clairbief et La Motte :

- 13 000 truites de 1-3 ans (10-30 cm.) ;
- 75 000 truitelles (6-12 cm.) ;
- 40 000 ombrettes (5-6 cm.).

Par ces moyens, on peut heureusement constater que le nombre de poissons est en augmentation et, dans l'ensemble, les pêcheurs sont satisfaits.

La pisciculture de Saint-Ursanne n'est pas uniquement un centre piscicole, mais elle est aussi le lieu de rendez-vous des martins-pêcheurs.

Cliché ADIJ No 626



La pisciculture de Saint-Ursanne en juillet 1969

(Photo Dr H. Roth, inspecteur cantonal de la pêche)

Ces magnifiques oiseaux sont en forte diminution dans toute l'Europe et pourtant ils sont bien représentés dans la vallée du Doubs. Il serait relativement facile de les exterminer, mais l'Inspectorat cantonal de la pêche fait volontiers un sacrifice en faveur de la protection des oiseaux. Pour le bien de tous, il en résulte que chacun doit respecter et apprendre à faire aimer ce que la nature nous offre et qui est indispensable à tout être vivant.

Les ennemis de notre faune aquatique sont avant tout les violents empoisonnements qui peuvent détruire d'une heure à l'autre tous êtres vivants dans nos cours d'eau. Il en est de même par la pollution chronique, les changements de niveau d'eau, etc. Il est certain que ce problème est d'actualité et qu'il devrait être résolu sans retard pour sauvegarder nos rivières ainsi que les nappes souterraines. Malgré les nouvelles dispositions sévères (fédérales et cantonales) sur la protection des eaux, trop nombreux sont encore les empoisonnements. Par malveillance ou par négligence, un cours d'eau peut perdre tous les êtres vivants qu'il possède. Voici un exemple : le 13 septembre 1969, par négligence, un employé déverse une petite quantité de liquide fort nocif dans les égouts, ce qui suffit pour empoisonner complètement l'Allaine d'Alle à Porrentruy. Résultat : 830 truitelles, 524 truites de 1 1/2 an, 210 truites de 2 1/2 ans, 152 truites de 3 1/2 ans et plus ont été ramassées mortes sur ce tronçon, sans compter un pourcentage non récupérable. La nourriture, comme les petits crustacés et les innombrables larves d'insectes, a également été complètement détruite. Pour que la rivière soit à nouveau normalement poissonneuse, il faudra compter environ cinq ans ; ce qui revient à dire que les pertes sont beaucoup plus conséquentes qu'on ne le pense généralement.

En ce qui concerne la pollution, elle est toujours plus fréquente et le danger augmente d'année en année. Sur certains parcours de nos rivières, le poisson noble diminue. Nous donnons ci-dessous un aperçu de la situation dans l'Allaine :

	truitelles	1 1/2 an	2 1/2 ans	3 1/2 ans et plus
Boncourt :				
derrière usine Burrus (tronçon corrigé)	95	63	113	112
Buix :				
en amont des égouts	23	8	18	26
Courtemaîche :				
en aval des égouts	9	3	7	12
en amont des égouts	25	8	21	25
Courchavon :				
en aval des égouts	24	12	14	39
en amont des égouts	—	—	2	8
Porrentruy :				
en aval des égouts	2	4	10	11
en amont des égouts	58	75	167	138

Ces sondages ont été effectués au moyen de l'appareil électrique le samedi 30 août 1969.

Le peuplement en poissons diminue systématiquement en aval des égouts et les effets négatifs d'une pollution organique importante peuvent se faire sentir sur plusieurs kilomètres, comme c'est nettement le cas par cet exemple pris entre Porrentruy et Courchavon. En défendant le poisson, même dans un but intéressé, les pêcheurs contribuent magnifiquement à la conservation de la pureté de l'eau. Cependant, il faut bien remarquer que les repeuplements onéreux et souvent rapidement annulés par des empoisonnements ne sont que des solutions incomplètes. Il est indispensable de trouver des solutions aux pollutions générales des rivières du Jura, et cela concerne tout le monde.

A. B.

L'aménagement du territoire et la protection de la nature

par Marcel FAIVRE

En moins d'une génération, la protection de la nature, qui était l'apanage de quelques naturalistes que le commun désignait d'un sourire railleur, de fait sentimental individuel est devenu un fait public des plus importants.

En Amérique on le considère tout autant que la guerre du Vietnam. En Europe il ne se passe de semaine sans que des colloques lui soient consacrés. Des proclamations, des déclarations publiques mettent en évidence les dangers de se conduire sans discernement à l'encontre de ce qui subsiste de naturel sur notre planète, à l'égard surtout de ce qui est irréversible.

Il a fallu de nombreuses années et le travail perspicace, courageux et obscur de nombreux chercheurs pour mettre en évidence d'une manière si vive les risques que la civilisation faisait courir à la civilisation.

L'homme doit vivre ; il ne le peut sans être en harmonie avec l'univers ; cela implique des règles. La protection de la nature dans sa démarche d'aujourd'hui essaye de trouver les voies de cette harmonie et de proposer des règles de jeux.

Il n'en fut pas toujours ainsi ; la démarche qui prêtait au sourire du protecteur d'antan, c'était, par exemple, l'interdiction de cueillir la fritillaire ; pour les enfants que nous étions, c'était un plaisir plus grand que d'en rapporter à nos mères comme des fruits défendus. On devait connaître aussi le catalogue régional des blocs erratiques ; ceux-ci nous décevaient toujours, étant si peu différents des autres roches, et nous comprenions difficilement le mystère dont on les entourait.

Maintenant, il s'agit de tout autre chose en matière de protection, la survie de l'homme est en cause. L'aménagement du territoire ne peut l'ignorer. La légalité l'y oblige, la charte de l'aménagement l'impose, l'éthique le propose.

* * *